

CA 3 – Compte-rendu**10/02/07**

Administrateurs présents : Marie Chaudières (DR Atlantique), Christophe Conway, Anne Evrard (DR IdFC), Quentin Duru (Secrétaire Nationale), Carole Marie (DR Occitanie), Youen Henaf (DR GO), Erkan Karaoglan (représentant des salariés), Camille Pinaudeau (suppléante Atlantique), Laura Petersell (PACA), Alexis Saurin (IdFC), Brice Meunier (DR PACA), Guénolé Carlier (Trésorier National), Hélène Mansard (Nord), Jean François Gicquel (DR RAA), Pierre Januel (Vice-président), Steve Rattier (RAA), Clémence Patureau (Président), , Pauline Vasseur (DR Nord), Luc Badin (Est), Céline Henninger (DR Est), Camille François (Vice-présidente). **(20 votants)**

Excusés: Philippe Pottier, Aude Charvillat (Atlantique), Matthieu Gardeux (Occitanie), Marie Gautier (GO), Julie Bourounet (suppléante Occitanie), Jessica Chevillon (suppléante GO), Bertrand Simonin.

Ordre du Jour :

- I. Discussion budgétaire.**
- II. De l'exécution des tâches de trésorerie.**
- III. A l'ombre du savoir.**
- IV. Médiation**
- V. CUCS**
- VI. Validation des demandes de mécénat.**

I. Discussion budgétaire.

Suite aux débats budgétaires du dernier Conseil d'Administration, les amendements au budget intégré, qui regroupe les budgets des groupes locaux, des délégations régionales et du national, sont présentés. Si le budget a évolué depuis le dernier CA, beaucoup de ces évolutions sont liées à des réajustements, toutefois certaines modifications substantielles ont été apportées.

Charges d'exploitation :

Au sein des charges d'exploitation seuls les postes formation et ISP ont été modifiés. Ainsi pour le poste formation, au niveau national une ligne concernant le suivi des volontaires de 5760€ et au niveau de la délégation régional Atlantique une ligne consacrée à la formation illettrisme ont été rajoutées. Au sein du poste ISP, 3000€ ont été budgétisés pour les actions concernant les anciens génépiques.

Le budget prévisionnel intégré pour l'année 2007 est marqué par une forte augmentation des charges d'exploitation par rapport aux deux dernières années. Si cette affirmation est à nuancer du fait que la comparaison est opérée à l'aune de budgets réalisés, les charges restent plus importantes cette année. L'évolution est en lien avec l'augmentation du nombre de bénévoles. Ce facteur est particulièrement sensible sur le budget relatif à l'assemblée générale et sur celui des formations. Ce dernier poste budgétaire évolue aussi en raison de la création du poste de vice-président responsable de la formation et de la prise en compte du salaire du chargé de formation qui, jusqu'en juillet 2006, était pris en charge par le ministère de la justice. Concernant le poste Vie associative, au-delà du budget relatif à l'assemblée générale, une augmentation est à noter en raison de l'accroissement du nombre de Conseil d'administration, le budget étant prévu pour la réunion de six CA, mais aussi du budget consacré à la commission Adages.

Produits d'exploitation :

La majeure partie de nos produits provient des subventions publiques. Sur les trois dernières, ce poste a augmenté de près de 50%. Une même augmentation est notable en ce qui concerne le poste consacré aux autres produits. Ce poste comprend notamment les cotisations des membres, les participations aux frais de fonctionnement des membres, des personnes extérieures et des autres associations ainsi que les dons et mécénats.

Alors que les deux derniers postes sont en augmentation, le poste consacré aux produits exceptionnels, qui comprend notamment la subvention FSE, est en diminution et le poste consacré aux produits financiers est inexistant.

Le vote porte, d'une part, sur le budget prévisionnel intégré et, d'autre part, sur le budget prévisionnel comptable. Ce dernier élément budgétaire est à destination des subventionneurs, il prend notamment en compte la valorisation du bénévolat.

Vote :

Approuvons-nous les différents éléments budgétaire ?

Oui : 20

Non : 0

Abstention : 0

II. De l'exécution des missions du trésorier.

Depuis le début de l'année, selon certains membres du bureau, beaucoup d'erreurs et de manquements se sont accumulés dans l'exécution de ses missions par Guénolé. Il en ressortirait un dysfonctionnement important de la structure nationale. Les nombreuses absences de Guénolé et les différents problèmes rencontrés notamment lors de l'établissement des différents dossiers de subventions nationales ont conduit à un fonctionnement de l'équipe que beaucoup considère comme totalement anormal. Les membres de l'équipe se sont saisis à de nombreuses reprises de ce problème, que ce soit au niveau du bureau national ou de l'équipe nationale, il a été notamment proposé à Guénolé un encadrement plus soutenu ou encore un aménagement de son temps de travail. Les discussions ont abouti sur l'engagement de Guénolé à être présent le plus possible, de suivre un échéancier précis et de travailler de manière plus poussée en binôme. Aucune de ces mesures n'ont porté des fruits.

Dans la logique des engagements pris par Guénolé, cette question a été portée devant le CA suite à un problème concernant la finition et l'envoi de la convention avec l'Administration Pénitentiaire.

Plusieurs solutions sont proposées au CA :

- adoption d'une motion demandant à Guénolé de démissionner de son poste de trésorier national, cette démission pouvant alors déboucher vers d'autres missions telles que la gestion du site internet ou encore la coordination d'actions d'ISP.
- la restriction du champ d'intervention de Guénolé.

S'il a été envisagé pendant un temps de proposer une mise sous tutelle du trésorier, cette position a été abandonnée.

A ces solutions s'ajoute une dernière proposition, celle-ci consistant à faire appel à un tiers extérieur pour venir appuyer l'équipe nationale.

Si les membres du bureau parle d'incompétence de Guénolé, cette question est délicate à soulever,

notamment en raison du fait que les représentants de l'association sont élus sur un engagement et non sur leur compétences. Toutefois, au-delà de toute appréciation subjective des erreurs de Guénolé, il reste une situation problématique et des dysfonctionnements importants.

Vote :

Adoptons-nous une motion demandant au trésorier de présenter sa démission?

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 6

III. A l'ombre du savoir.

L'enquête "A l'ombre du savoir", déjà réalisée deux fois, a pour but de travailler sur la façon dont les français se représente la prison. Au-delà du fait qu'elle amène à reconsidérer la vision, souvent erronée, que nous pourrions avoir de cette représentation, cette enquête sert de base aux actions d'ISP.

La dernière enquête, menée en 2003, n'avait donné que des résultats partiels. Notamment en raison du fait que peu de consignes avaient été donnés, l'échantillon de référence était biaisé. Ainsi la majorité des personnes interrogées était citadine, située une tranche d'âge assez spécifique. Si cette enquête a été menée jusqu'à son terme à l'automne 2006, elle n'a pas eu la pertinence escomptée.

Suite aux travaux menés par le GENEPI et l'Administration Pénitentiaire pour la conclusion de l'enquête de 2003 a germé l'idée de refaire l'enquête. Ce projet serait porté par le groupe en charge du thème d'assises relatif à l'imaginaire de la prison.

L'idée sera de d'écarter le plus de biais possibles pour accroître la scientificité de l'enquête. Ainsi un public spécifique sera visé, les génépistes enquêteurs devront toucher des personnes relevant d'échantillons particuliers, ainsi chaque génépiste devra interroger une personne d'une tranche bien spécifique issue de tel ou tel milieu socioprofessionnel. De plus les génépistes enquêteurs ne devront se présenter en tant que génépiste qu'au terme de l'entretien pour ne pas biaiser les réponses de la personne, ils devront aussi faire attention à ne pas interroger des personnes dans leur entourage direct.

Cette troisième enquête se ferait à nouveau en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire. Cette dernière s'occupant du volet financier, de la saisie des données et de la publication de l'enquête. Si l'opportunité de ce nouveau partenariat peut être discuté, il apparaît que, pour cette opération, le GENEPI a besoin d'un soutien important. De plus l'Administration Pénitentiaire n'a que peu de marche de manœuvre. Les résultats de l'enquête ne pourront réellement leur servir d'outil de communication.

Cette enquête serait lancée aux Assises, il est prévu que les génépistes qui y prendront part seront spécifiquement formé pour ça.

Vote :

Approuvons-nous la mise en place d'une troisième enquête "A l'ombre du savoir"?

Pour : 18

Contre : 0

Absentions : 2

IV. Médiation.

Suite au refus du trésorier de présenter sa démission, il convient de mettre en place une alternative viable. Si la médiation semble, à court terme, la seule solution acceptée, il semble nécessaire de mettre en place une porte de sortie si la médiation venait à échouer. S'il semble délicat de convoquer une assemblée générale extraordinaire en dehors des temps de vie nationale, il pourra être envisagé de réunir une AGE lors des Assises. Toutefois il semble délicat de porter à l'ordre du jour d'une éventuelle AGE la révocation du trésorier, notamment à la vue des délais assez rapprochés. Saisir une AGE de ce point lors des Assises conduirait à ne pas laisser le temps à la médiation de porter ses fruits. L'AGE pourrait toutefois donner pouvoir au Conseil d'Administration pour trancher in fine ce point. Cette délégation de pouvoir pourra prendre la forme d'un mandat, le CA disposant alors de la faculté de révoquer le trésorier. Encadré dans le temps, ce mandat ne serait que temporaire, l'AGE récupérant ses facultés au terme du mandat, celui-ci intervenant soit après l'exécution de la mission soit après un terme précisé dans le mandat. Ainsi, si la mission n'est pas menée à son terme, cette délégation de pouvoir pourrait s'éteindre après la réunion du prochain CA.

Cette délégation de pouvoir serait assortie de certaines obligations pour le CA, ainsi il serait responsable de toutes les fautes commises lors de l'exécution du mandat et devra, au terme du mandat, rendre compte à l'AG de l'exécution de la mission qu'il lui a été confié.

En attendant la mise en place de la médiation, le temps de travail du trésorier sera aménagé de telle sorte à ce que la situation puisse s'apaiser le plus possible.

Dans le cas où le CA décide de mettre en place la médiation, Christophe, Luc Badin et Laetitia s'engagent à rechercher un médiateur.

Votes :

Approuvons-nous la mise en place d'une médiation ?

Pour : 15

Contre : 0

Absentions : 4

Convoquons-nous une AGE, lors des assises, pour lui demander mandat pour révoquer, en cas d'échec de la médiation, le trésorier ?

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 2

V. CUCS

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont remplacé au 1^{er} janvier 2007 les contrats de ville. Ceux-ci étaient des contrats signés entre l'Etat, les collectivités territoriales (commune, communauté d'agglomération, conseil général) et des organismes comme les CAF, organismes HLM.

Au titre de ces contrats de ville, les associations pouvaient obtenir un financement dans le cadre de la politique de la ville. Le GENEPI s'est inscrit à plusieurs reprises au sein de ce dispositif.

Les CUCS, qui renforcent le partenariat entre les différentes institutions travaillant sur la politique de la ville, s'articulent autour de priorités plus restreintes et différentes que celles des contrats de ville. Ainsi, au sein des CUCS, le GENEPI ne pourrait s'inscrire que dans les actions en faveur de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance.

Inscrire nos demandes de subvention dans le cadre de cette priorité pourrait modifier notre image auprès de subventionneurs qui, eux, refusent de mettre l'accent sur la prévention de la délinquance et

la lutte contre la récidive. Au-delà de cette considération, cette inscription pourrait demander un engagement auprès des promoteurs des CUCS que nous ne voudrions pas.

Il semble toutefois délicat de mesurer l'impact qu'aurait le fait de s'inscrire dans ce dispositif. Nous pourrions, dans un premier temps, nous y inscrire et nous en retirer si les répercussions nous seraient néfastes.

Vote :

Acceptons nous d'inscrire certaines de nos demandes de subventions au sein des CUCS?

Pour : 10

Contre : 1

Absentions : 4

VI. Validation des demandes de mécénat.

Par principe, toutes les demandes de mécénat devaient être validées par le CA. Devant la multiplication des demandes de mécénat cette position de principe devient assez délicate à tenir. Désormais, tous les dossiers de demande de mécénat seront envoyés sur la boucle CA avant d'être envoyés au potentiel mécène. Le dossier ne pourra être envoyé que s'il ne fait pas l'objet de réserve de la part d'au moins trois administrateurs dans un délai de 10 jours. Si le dossier fait l'objet de réserves, il sera soumis au CA.
